



20 avril 2020

Mise à jour sur la COVID-19 : Crédits de prime pour les assurances maladie et soins dentaires

Les répercussions de la COVID-19 ne cessant d'évoluer, nous continuons d'examiner les besoins des clients et de revoir notre approche. En raison des mesures d'éloignement physique et de la fermeture des entreprises, les visites chez les dentistes, les chiropraticiens, les physiothérapeutes et autres professionnels de la santé sont en baisse. Pour tenir compte de cette situation, nous allons appliquer des crédits de prime pour les assurances maladie complémentaire et soins dentaires.

Crédits de prime

- La moitié de la prime d'assurance soins dentaires de vos clients, pour les mois d'avril et de mai, sera automatiquement portée au crédit de leur facture de juin.
- 10 % de la prime globale d'assurance maladie de vos clients, pour les mois d'avril et de mai, sera automatiquement portée au crédit de leur facture de juin.

Vous et vos clients n'avez aucune mesure à prendre.

Comme les mesures de santé publique concernant l'éloignement physique changent, nous réévaluerons cette approche mensuellement et l'adapterons au besoin.

Ce que vous devez savoir

- Les crédits de prime s'appliquent aux régimes d'assurance entièrement assurés à tarification prospective.
- Il s'agit d'un ajustement de crédit de prime, et non d'une modification du taux de prime au titre de la police collective. Par conséquent, les rapports de prime et de sinistre ultérieurs continueront d'indiquer les primes d'assurances maladie complémentaire et soins dentaires sur une base non ajustée, si bien que les ratios sinistres-primés pour ces garanties sembleront plus favorables que la sinistralité réelle.

Nous sommes dans le même bateau

Nous comprenons les difficultés financières auxquelles doivent faire face bon nombre d'entreprises au Canada à l'heure actuelle. Ces crédits de prime n'ont aucune incidence sur la structure des régimes : les assurances maladie et soins dentaires des membres du régime ne changent pas. Nous espérons que cette approche aidera vos clients à maintenir leur assurance pour les membres de leur régime.

Nous joindre

Votre expert-conseil, Vente, Assurance collective, de RBC Assurances, et son équipe sont là – virtuellement – pour vous soutenir. Appelez-nous au 1 855 264-2174 si vous avez des questions ou avez besoin d'aide.

Compagnie d'assurance vie RBC.

© / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)